

1. STRUCTURE DU PROGRAMME

ACTION CLÉ (KEY ACTION / KA)

KA1 – Mobilité des individus à des fins d'apprentissage : concerne les mobilités physiques ou hybrides (élèves, personnels, etc.).



KA2 – Coopération entre organisations et institutions : devenue « Partenariats de coopération » dans le programme actuel.



3 secteurs éducatifs: Enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels (EFP) et enseignement supérieur

3. ACTEURS ET OUTILS

Agence nationale (AN) : organisme national chargé de gérer les fonds Erasmus+. Interlocuteur principal de l'établissement si des questions émergent au cours du projet.

MonProjetErasmus+ : espace en ligne de votre projet. On y trouve la convention et ses annexes, notamment les kits de mobilité à compléter et joindre au rapport final. On y communique avec l'Agence Nationale.



MON MEMO

ERASMUS+ 2021-2027

Programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.



2. PRINCIPES DU PROGRAMME

Inclusion et diversité

garantir l'accès à tous, y compris aux élèves à besoins particuliers ou issus de milieux défavorisés.

Transformation numérique

développement des compétences et outils numériques, projets hybrides, plateformes en ligne.

Transition écologique

priorité à la durabilité (voyages écoresponsables, thématiques vertes).

Participation citoyenne

renforcer la conscience européenne, les valeurs démocratiques et la citoyenneté active.

ESEP : Plateforme de l'espace européen de l'éducation. On y trouve :

- le catalogue de cours pour les formations de personnels
- la plateforme de recherche de partenaires
- la plateforme E-Twinning et les Twinspaces



Beneficiary Module: Plateforme de déclaration des mobilités et de gestion du budget. C'est sur cette plateforme que vous enregistrez vos partenaires, organismes d'accueil et de soutien, vos mobilités et que vous soumettez le rapport final.

Erasmus+

Enrichit les vies, ouvre les esprits.



MON MEMO

ERASMUS+ 2021-2027

Programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

5. TYPES DE PROJETS ET D'ACTIONS

Hors accréditation

Projet eTwinning : partenariat virtuel entre classes européennes, soutenu par une plateforme numérique sécurisée. (le Twinspace)

Mobilité virtuelle: expérience de mobilité telle qu'elle pourrait se réaliser dans une mobilité physique, mais en restant chez soi pour cause de freins socioculturels, handicap, suivi d'un traitement médical intensif...

Projet de mobilité de courte durée: moyen simple et direct de permettre à des organismes de bénéficier d'une subvention Erasmus+ pour faire partir ses apprenants et son personnel

Partenariat de coopération (KA220) : collaboration européenne sur une thématique éducative commune (durée 12-36 mois).

Partenariat simplifié (Small-scale partnership / KA210) : format allégé pour petites structures, écoles ou associations.

ELEVES

Mobilité de groupe d'élèves : déplacement collectif d'élèves pour apprendre en classe dans un établissement partenaire (5 jours min.).

Mobilité individuelle de longue durée des élèves : pour étudier dans une école partenaire ou effectuer un stage en Europe (30 à 365 jours).

Mobilité individuelle de courte durée des élèves pour étudier dans une école partenaire ou effectuer un stage en Europe (10 à 29 jours)

PERSONNELS

Stage d'observation (Job shadowing) : immersion d'un enseignant ou personnel dans un établissement partenaire pour observer des pratiques.

Cours et formations (Staff training) : formation structurée à l'étranger pour les personnels.

Visite préparatoire : courte mission permettant de rencontrer un partenaire avant une mobilité.

Accueil d'un expert européen: dispenser une formation au sein de l'organisme accrédité

Avec accréditation

4. ACCRÉDITATION, CHARTE ET PLAN ERASMUS

Accréditation Erasmus (KA120) : ticket d'entrée conditionné au respect d'un ensemble de règles et attribué à un établissement pour la durée du programme (jusqu'en 2027).
→ Elle garantit un financement simplifié pour chaque demande de financement déposée.

Charte ECHE (Erasmus Charter for Higher Education): engagement à respecter le cadre général de qualité applicable aux activités de coopération européenne et internationale menées par un établissement d'enseignement supérieur.

Plan Erasmus : feuille de route de la stratégie à l'international basée sur les besoins de l'établissement, fixant les objectifs à atteindre, les activités de mobilité planifiées, les critères d'évaluation des impacts et le respect des standards de qualité dans la mise en œuvre des mobilités.

Standards de qualité Erasmus : cadre commun à tous les projets Erasmus+ garantissant le principe d'inclusion, la promotion d'un comportement écoresponsable, l'enseignement numérique, soutenir le développement de l'espace européen de l'éducation, garantir une gestion et un accompagnement de qualité des mobilités et le partage des résultats.

6. VOCABULAIRE COURANT À CONNAÎTRE

Mobilité physique

Déplacement à l'étranger pour apprendre, enseigner, se former.

Mobilité hybride

Combinaison de séjours physiques et d'activités virtuelles.

Participant

Élève, enseignant ou personnel prenant part au projet.

Organisme d'envoi / d'accueil

L'établissement qui envoie / reçoit un participant.

Organisme de soutien toute organisation qui aide le bénéficiaire à effectuer des tâches de mise en œuvre spécifiques, rémunérées ou non

Taux unitaire

Barème fixe par jour et par participant, utilisé pour le calcul des subventions.

Rapport final

Document d'évaluation soumis après chaque projet pour justifier l'usage des fonds.

Diffusion et valorisation

Communication des résultats du projet (affiches, site, événements, etc.).

Espace européen de l'éducation

Objectif politique de l'UE visant à renforcer la coopération éducative d'ici 2027.

Partenaire

Etablissement scolaire équivalent ou entreprise